13 rue Gambetta

Société civile immobilière au capital de 76.225 €
Siège social : 223 route des Granges du Haut - 74110 – Montriond

R.C.S de THONON-les-BAINS 411 311 830

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le 20 Juin à 11 heures
Au siège social, 223 route des Granges du Haut (74110) Montriond,

Les associés de la **SCI 13 rue Gambetta**, société civile immobilière au capital de 76.225 Euros, divisé en 5000 parts de 15,24 Euros chacune, dont le siège est à Montriond (74110) 223 route des Granges du Haut,

- Monsieur Georges Lagrange, titulaire de 50 parts, ci	50 parts
- La Sci la Buissonnière, représentée par Madame Véronique LAGRANGE, titulaire de 4950 parts ci	4950 parts
Représentant l'ensemble des cinq mille parts du capital social, ci.....	5000 parts

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation verbale de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Georges Lagrange, gérant.

Le Président constate que tous les associés sont présents. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Changement de siège social.
- Nomination d'un co-gérant

Puis Monsieur le Président donne des précisions sur cet ordre du jour.

- Suite à la vente du siège social actuel situé à Montriond (74110) 223 route des Granges du Haut, il est nécessaire d'effectuer le transfert du siège. Monsieur le Président propose de fixer le nouveau siège à Caluire et Cuire (69300) 38 rue Coste.
- De même, pour des raisons de sécurité en cas de décès du gérant, il parait souhaitable de nommer un co-gérant. Monsieur le Président propose de nommer à ce poste Madame Clara Lagrange, épouse Sahuguet.

Cette lecture étant terminée, le Président ouvre la discussion.

La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu le rapport de la gérance, décide de fixer le nouveau siège de la société à Caluire et Cuire (69300) 38 rue Coste.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer comme co-gérant de la Société Madame Clara Lagrange, épouse Sahuguet, demeurant à Briançon (05100) Challe Coutte.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, compte tenu de l'adoption des résolutions qui précèdent, donne tous pouvoirs à la Gérance pour veiller à leurs applications, accomplir toutes les formalités requises, en un mot faire le nécessaire conformément à la loi et aux dispositions statutaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

Copie certifiée conforme
Le Gérant

Georges LAGRANGE